



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale,
rue Général Thys n° 27
le JEUDI 28 AVRIL 2022
à 20H***

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du P.V. du 31.03.2022
2. Arrêtés de police
3. Ordonnance de police en vue d'interdire les rassemblements de motards sur le territoire de la Commune
4. Conseil Consultatif Communal des Aînés – Rapport d'activités 2021 – Plan d'actions 2022 – Prise d'acte
5. CPAS – Modification du cadre du personnel – Approbation de la décision du Conseil de l'Action Sociale du 10.02.2022
6. Fabriques d'églises de Berneau – Bombaye – Dalhem – Feneur – Neufchâteau – Saint-André et Warsage – Comptes 2021 – Approbation
7. Enseignement communal maternel – Ecole de Dalhem – Ouverture de classe au 21.03.2022
8. Règlement d'Ordre Intérieur des bibliothèques de Dalhem et Warsage – Approbation

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 31.03.2022
2. Personnel communal temporaire – Désignations – Ratifications
3. Personnel enseignant temporaire – Désignations - Ratifications

Dalhem, le 19 avril 2022.

La Directrice générale,


J. LEBEAU

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,


A. DEWEZ